Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-212200281-20260724-2026_002-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
Association Foncière de CAMLEZ

ASSOCIATION FONCIERE
*****
PROCES VERBAL DU BUREAU
Séance du vendredi 24 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre juillet à dix-huit heures et trente minutes, le bureau de l'Association Foncière de la Commune de CAMLEZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de THEBAULT Christophe.

Présents : THEBAULT Christophe, LE GOFF Rémi, SALLIOU Alain, DORNIOL Benoît, LE GALES, Claude

Excusé : HARSCOAT Pascal.

Absents : BRIAND Yvon, LE MERRER Christian.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025

CONSTATANT que le compte administratif 2025 de l'AFR fait apparaître un excédent de fonctionnement de 9.248,26 euros :

Les membres du bureau de l'association foncière après en avoir délibéré, à l'unanimité décident d'affecter le résultat comme suit :

Virement prévu à la section d'investissement :	0,00 €
Résultat de l'exercice :	9.248,26 €

DECISION :

Exécution du virement à la section d'investissement :	0,00 €
Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté :	9.248,26 €

En conclusion, la totalité de l'excédent de fonctionnement est reporté en fonctionnement report à nouveau, soit 9.248,26 € (au chapitre 002).

Exécutoire après affichage et transmission en préfecture le 28 juillet 2026
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christophe THEBAULT

ASSOCIATION FONCIERE CAMLEZ DE REMEMBREMENT